



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 23 DECEMBRE 2024

DÉLIBÉRATION
N°2024-12-DEL-316

OBJET :
FINANCES –
AUTORISATION DE
VERSER UN ACOMPTE
SUR SUBVENTION AU
CENTRE COMMUNAL
D’ACTION SOCIALE
AVANT LE VOTE DU
PROCHAIN BUDGET
PRIMITIF DE LA VILLE

RAPPORTEUR :
Monsieur le MAIRE

NOMBRE DE
CONSEILLERS EN
EXERCICE : 33

PRESENTS : 21

VOTANTS : 30

Le 23 décembre 2024 à 18H00, les membres du Conseil municipal de Triel-sur-Seine se sont réunis à l’Espace Senet, suivant convocation régulièrement adressée par le Maire.

DATE D’ENVOI DE LA CONVOCATION : Jeudi 19 décembre 2024

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Françoise POIRRIER

PRÉSENTS : Monsieur Cédric AOUN, Madame Valérie LEFUEL-DUVAL, Monsieur Philippe DA-RIN, Madame Catherine EVANO, Monsieur Gil GOMES, Monsieur Hakan KARACIGER, Madame Françoise POIRRIER, Monsieur Julien SAUVE, Madame Fabienne TANTI, Monsieur Jonas MAURY, Monsieur Cyrille ARZEL, Madame Frédérique BROCHOT-MAHER, Monsieur Fernando MENDES, Madame Amandine BENOIST, Madame Valérie LENORMAND, Madame Bérengère VOILLOT, Monsieur Hassan AHSSAKOU, Madame Sophie KERIGNARD, Madame Anne LAPORTE, Madame Elisabete RAMOS DUARTE LESSERTEUR, Monsieur Pascal GILLES.

ONT DONNÉ POUVOIR : Monsieur Gilles GAILLARD à Madame Catherine EVANO, Monsieur Christophe MARGAT à Madame Françoise POIRRIER, Monsieur Fabien TANTI à Madame Fabienne TANTI, Madame Mélody SENAT à Monsieur Jonas MAURY, Madame Christèle DIDIERJEAN à Monsieur Gil GOMES, Monsieur Yvon ROSCONVAL à Fernando MENDES, Monsieur Florent BEQUIGNON à Madame Valérie LENORMAND, Madame Pamela BUQUET-MAIRE à Madame Bérengère VOILLOT, Madame Sophie FONTAINE à Madame Sophie KERIGNARD.

EXCUSÉ(S) : Monsieur Gilles GAILLARD, Monsieur Christophe MARGAT, Monsieur Fabien TANTI, Mélody SENAT, Madame Christèle DIDIERJEAN, Monsieur Yvon ROSCONVAL, Monsieur Florent BEQUIGNON, Madame Pamela BUQUET-MAIRE, Madame Sophie FONTAINE.

ABSENT(S) : Monsieur Marc FONTAINE, Madame Souad BENDJEDDOU, Madame Line WENZEL.



OBJET : FINANCES - AUTORISATION DE VERSER UN ACOMPTE SUR SUBVENTION AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE AVANT LE VOTE DU PROCHAIN BUDGET PRIMITIF DE LA VILLE

VU le Code Général des collectivités territoriales et notamment, ses article L1612-1 et suivants,

VU l'avis favorable rendu par la Commission des finances et des ressources humaines du 27 novembre 2024,

CONSIDÉRANT la nécessité d'assurer la continuité du service public local, confié au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), alors que le budget primitif 2025 de la Commune ne sera pas voté avant le mois de mars,

CONSIDÉRANT qu'il convient de verser un acompte équivalent à un quart de la subvention de 325 000 € accordée par la ville en 2024, soit 81 250 €,

Le Conseil municipal, après avoir entendu le rapporteur et en avoir délibéré à l'unanimité.

DÉCIDE

ARTICLE 1^{er} : DE VERSER un acompte au Centre Communal d'Action Sociale équivalent au quart de la subvention accordée en 2024, soit 81 250 €.

ARTICLE 2 : DE S'ENGAGER à voter au budget 2025, au minima la somme correspondante.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits à Triel-sur-Seine,

Pour extrait conforme.

Le Maire,

Cédric AOUN



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte. Celui-ci est susceptible de faire l'objet d'un recours administratif préalable devant le Maire, ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Versailles dans les deux mois suivant sa transmission aux services de l'État (préfecture) et à compter de sa notification, de son affichage ou de sa publication.

Tribunal administratif de Versailles : 56 avenue de Saint-Cloud 78011 Versailles - Accueil
versailles@juradm.fr - <https://www.telerecours.fr>

Accusé de réception en préfecture
078-217806249-2024-12-DEL-316-01
Date de télétransmission : 03/01/2025
Date de réception préfecture : 03/01/2025